

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>															
Procès verbal du 29 mars 2010	<p>Procès verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 29 mars 2010, à 21 h 35, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p>															
Renonciation à l'avis de convocation	<p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière</p> <p>Tous les membres du conseil municipal de Lyster sont présents, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à la tenue de la présente séance qui traitera des points suivants :</p>															
Ordre du jour du 29 mars 2010	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance spéciale du 29 mars 2010</p> <p>1 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></p> <p>2 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i></p> <p> 2.1 Financement des règlements d'emprunt numéros 231, 244, 246(249) et 274</p> <p> 2.2 Autorisation de signature pour le financement des règlements d'emprunt numéros 231, 244, 246(249) et 274</p> <p> 2.3 Engagement financier de la municipalité dans le Programme Rénovation-Québec</p> <p>3 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></p> <p>4 <i>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</i></p>															
071-03-2010 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p>															
072-03-2010 Financement des règlements d'emprunt numéros 231, 244, 246(249) et 274	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE la Municipalité de Lyster accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 620 000 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 231, 244, 246(249) et 274 au prix de 98.378 échéant en série cinq (5) ans comme suit :</p>															
	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">57 900 \$</td> <td style="text-align: center;">1.50 %</td> <td style="text-align: center;">7 avril 2011</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">60 100 \$</td> <td style="text-align: center;">2.00 %</td> <td style="text-align: center;">7 avril 2012</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">62 500 \$</td> <td style="text-align: center;">2.50 %</td> <td style="text-align: center;">7 avril 2013</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">64 800 \$</td> <td style="text-align: center;">3.00 %</td> <td style="text-align: center;">7 avril 2014</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">374 700 \$</td> <td style="text-align: center;">3.50 %</td> <td style="text-align: center;">7 avril 2015</td> </tr> </table>	57 900 \$	1.50 %	7 avril 2011	60 100 \$	2.00 %	7 avril 2012	62 500 \$	2.50 %	7 avril 2013	64 800 \$	3.00 %	7 avril 2014	374 700 \$	3.50 %	7 avril 2015
57 900 \$	1.50 %	7 avril 2011														
60 100 \$	2.00 %	7 avril 2012														
62 500 \$	2.50 %	7 avril 2013														
64 800 \$	3.00 %	7 avril 2014														
374 700 \$	3.50 %	7 avril 2015														
	<p>QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.</p> <p>ADOPTÉE</p>															

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



073-03-2010
 Autorisation de signature pour le financement des règlements d'emprunt numéros 231, 244, 246(249) et 274

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lyster souhaite emprunter par billet un montant total de 620 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
231	54 600\$
244	214 400\$
246 (249)	131 400\$
274	219 600\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 620 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 231, 244, 246(249) et 274 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale ;

QUE les billets soient datés du 7 avril 2010 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	57 900 \$
2012.	60 100 \$
2013.	62 500 \$
2014.	64 800 \$
2015.	67 400 \$ (à payer en 2015)
2015.	307 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Lyster émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 avril 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 231, 244, 246(249) et 274, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

074-03-2010
 Engagement financier dans le PRQ de la SHQ

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal s'engage à s'impliquer financièrement pour une somme de 200 000\$ dans le Programme Rénovation-Québec de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

075-03-2010
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

076-03-2010
Levée de
l'assemblée

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 46.

ADOPTÉE

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière